

Un nouvel accord Sénioris signé par la CFE-CGC NORAUTO

L'aboutissement de mois de négociation pour sécuriser et valoriser votre parcours.



Norauto

Notre engagement : faire de votre expérience un atout maître.



Le 5 décembre 2025, la CFE-CGC NORAUTO a signé **un accord historique.**

En tant que **première organisation syndicale** et seule voix dédiée aux Cadres et Agents de Maîtrise, **notre mission était claire : obtenir des droits concrets et une vraie reconnaissance de votre engagement.**

Vos nouvelles avancées en un coup d'œil.



**Flexibilité &
Temps de
Carrière**



**Sécurité
Financière
& Retraite**



**Santé &
Prévention
au Quotidien**



**Transmission &
Accompagnement**



Plus de souplesse pour une fin de carrière sereine.



- **Retraite Progressive Simplifiée** : Votre demande est désormais acceptée de plein droit. Une sécurité obtenue par la CFE-CGC !



- **Temps Partiel de Fin de Carrière (dès 60 ans)** : Un droit réel pour passer à 80%, avec une charge de travail adaptée.



- **Choix du Jour de Repos (dès 55 ans)** : Vous choisissez votre jour de repos une fois par mois.



- **Congés Supplémentaires** : Jusqu'à 5 jours de congés en plus par an pour récompenser votre fidélité (à partir de 40 ans d'ancienneté).

Travailler moins sans sacrifier votre niveau de vie.



Plus de Souplesse et de Temps

Aménager votre rythme en fin de carrière.



Votre Santé et Bien-être Protégés

Prévenir l'usure professionnelle et prendre soin de vous.



Une Sécurité Financière Renforcée

Protéger votre rémunération et votre future retraite.



Un Accompagnement Humain et Structuré

Préparer sereinement la transition vers la retraite.



En cas de passage à temps partiel, l'entreprise compense une partie de votre perte de salaire (de 20% à 40% selon l'ancienneté).

Concrètement, ça donne quoi ?

AGENT DE MAÎTRISE

Avec 25 ans d'ancienneté, je passe à 80% et je **récupère 110€ bruts/mois** grâce à la compensation !



CADRE

Après 32 ans de service, mon temps partiel est **compensé à hauteur de 240€ bruts/mois** !



Et pour protéger votre avenir :
Maintien de vos **cotisations retraite** sur une base **temps plein** pendant 2 ans !

Votre santé et votre bien-être, notre priorité.



Visite Médicale Annuelle :
À votre initiative dès 55 ans,
pour un suivi personnalisé.



**Formation "Mieux Vivre avec
ses Douleurs Physiques" :**
Des outils concrets pour
préserver votre corps.



Bilan de Santé :
Une demi-journée rémunérée
offerte pour faire le point.



Poste de Travail Adapté :
Un engagement pour un
environnement de travail
plus ergonomique.

Aborder la retraite avec sérénité et reconnaissance.

Accompagnement



Accompagnement d'Experts :
Une sensibilisation complète animée par un prestataire externe pour préparer tous les aspects de votre retraite.

Départ



Départ Anticipé :
Convertissez votre indemnité de départ en temps pour cesser votre activité plus tôt.

Célébration



Célébration de votre Carrière :
Un pot de départ organisé et financé par l'entreprise (à hauteur de 300€).

Transmettez votre savoir, valorisez votre parcours.



L'accord encourage et structure le partage de votre expertise.

- **Devenez Tuteur ou Parrain** : Guidez les nouvelles générations et les alternants.
- **Mécénat de Compétences** : Mettez votre expertise au service d'une association qui vous tient à cœur.
- **Nos Objectifs** : Maintenir au moins 10% de seniors dans l'effectif et recruter 80 collaborateurs de plus de 55 ans sur la durée de l'accord.

Des interlocuteurs et des outils à votre service



- **Le Référent Senior :**
Votre point de contact privilégié pour vous accompagner.
- **Le Guide Numérique :**
Toutes les informations à portée de main, envoyées à vos 55 ans.
- **Les Entretiens de Carrière :**
Des moments d'échange dédiés à 45, 55, et avant 60 ans.
- **Le Suivi CFE-CGC :**
Nous veillons à la bonne application de l'accord chaque année via la commission de suivi !



Un accord utile, équilibré et largement amélioré par la CFE-CGC.

✓ **ACCESSIBILITÉ :**
Des dispositifs enfin adaptés aux Cadres et Agents de Maîtrise.



✓ **POUVOIR D'ACHAT :**
Plafond de compensation étendu de 1 à 1,5 PMSS.

✓ **SÉCURITÉ :**
Retraite progressive transformée en un droit réel et opposable.

✓ **ACCOMPAGNEMENT :**
Une transition de fin de carrière sécurisée et valorisée.



Merci de votre confiance.

Cet accord est le résultat concret de notre engagement à vos côtés.

Une question ? Un sujet à nous remonter ?

Contactez vos représentants CFE-CGC.

assistance@cfe-cgc-norauto.com

Ensemble, nous construisons un dialogue social utile, moderne et durable.

